

# Conditions Particulières de Vente des Services Annexes

---

Les conditions particulières de vente des Services Annexes (les « **Conditions Particulières** ») complètent les CGV d'iDTGV (<http://ventes.idtgv.com/CGV/idtgv/CGV-fr-FR.html>) en précisant les conditions de vente propres à chacun des Services Annexes.

Les termes utilisés avec une majuscule dans ce document, sans pour autant y être expressément définis, renvoient aux définitions de l'article 2. des CGV d'iDTGV.

Le prix TTC de chacun des Services Annexes est indiqué sur la page de Commande de ce Service Annexe du Site Vendeur et, le cas échéant, du Site Mobile iDTGV.

## 1. LECTEUR DVD + CASQUE + DVD

Le pack lecteur DVD + casque + film est un Service Annexe permettant au Voyageur de se voir remettre, pour la durée de son Parcours, un lecteur DVD, un casque ainsi que le DVD de son choix parmi ceux proposés à la Voiture Bar (le « **Pack DVD** »).

Le Pack DVD peut être acheté sur le Site Vendeur, le Site Mobile iDTGV ainsi qu'à bord des Rames iDTGV.

Après validation de sa Commande d'un Pack DVD sur le Site Vendeur ou le Site Mobile iDTGV, le Voyageur ne dispose d'aucun droit de rétractation.

A bord des Rames iDTGV, le Voyageur a, en outre, la possibilité de louer des DVD auprès de la Voiture Bar, sans pour autant acheter de Pack DVD. Il peut aussi décider de louer un casque en plus de l'achat d'un Pack DVD, que cet achat soit intervenu sur le Site Vendeur, le Site Mobile iDTGV ou à bord d'une Rame iDTGV.

Le Pack DVD est annulable et échangeable dans les conditions visées aux articles 7.2.2.B. et 8.1.1. des Conditions Générales de Vente.

A la fin de son Parcours, le Voyageur doit restituer le Pack DVD auprès de la Voiture Bar de la Rame iDTGV empruntée. Par l'acceptation des présentes Conditions Particulières, le Voyageur s'engage à ne pas détériorer le matériel composant le Pack DVD et à le restituer dans le même état que lorsqu'il lui a été mis à disposition. En cas de détérioration constatée par la personne servant en Voiture Bar, le Voyageur sera tenu d'indemniser iDTGV du montant du préjudice qu'il lui aura causé.

## 2. VERY'IN BOX

Very'in Box est un Service Annexe permettant au Voyageur lors de l'achat de son Billet iDTGV de commander une ou plusieurs boîtes composé(es) de verrines personnalisables parmi trois gammes (Bistronomie, Saveurs d'enfance et VIP) à retirer en Voiture Bar muni de votre Billet Idtgv.

Le Voyageur peut acheter une ou plusieurs boîte(s) Very'in Box directement sur le Site Web iDTGV lors de la Commande de son Billet iDTGV. A l'issue de sa Commande, le Voyageur est redirigé sur le site du Partenaire Cremonini où il a la possibilité de personnaliser, jusqu'à 72 heures avant le départ du train, votre boîte dans la gamme choisie.

Vous recevez un mail de rappel du Prestataire Cremonini, au plus tard cinq (5) jours avant la date du trajet pour procéder à la personnalisation de votre boîte. A défaut de personnalisation dans les 72 heures avant le départ du train, un contenu Vous est automatiquement attribué dans la gamme choisie.

Lors de sa Commande Very'in Box, le Voyageur accepte les CGV d'iDTGV, les présentes Conditions Particulières ainsi que les conditions générales d'utilisation du service de Cremonini accessible à partir du lien suivant : <http://www.shop.veryinbox.fr>. Il lui est donc demandé de lire attentivement chacun de ces documents, particulièrement les conditions générales d'utilisation de Cremonini.

La Commande Very'in Box est annulable, sans frais supplémentaire, jusqu'à 72 heures avant le départ du train sur le site Web iDTGV. Au-delà, aucun avoir, échange ou remboursement ne sera possible.

A bord d'une rame iDTGV disposant d'un Bar IDZINC, en cas de problème rencontré avec votre boîte Very'in Box (coffret endommagé, non livré, non conforme à la Commande), Vous avez le choix entre demander auprès du bar IDZinc le remboursement en espèce équivalent à 125% du montant de la boîte ou une offre de restauration au moins équivalente à 125% du montant de la boîte.

En cas d'absence de Bar IDZINC, Vous pouvez vous adresser directement à iDTGV pour obtenir un Bon d'Achat d'une valeur de 125% du montant de la boîte Very'in Box. Vous obtiendrez son remboursement sous quinze (15) jours, en envoyant un mail à iDTGV via le formulaire à disposition sur le Site iDTGV <http://www.idtgv.com/fr/formulaire-de-contact> accompagné du Billet iDTGV. Cette demande est valable six (6) mois à compter de la date du trajet du train mentionné sur le Billet. iDTGV se réserve le droit de transmettre votre demande de remboursement à Cremonini qui se chargera de procéder au remboursement.

En cas d'annulation de train iDTGV, Vous pouvez vous adresser directement à IDTGV pour obtenir un Bon d'Achat d'une valeur de 125% du montant de la boîte Very'in Box. Vous obtiendrez son remboursement sous quinze (15) jours, en envoyant un mail à iDTGV via le formulaire à disposition sur le Site iDTGV <http://www.idtgv.com/fr/formulaire-de-contact> accompagné du Billet iDTGV. Cette demande est valable six (6) mois à compter de la date du trajet du train mentionné sur le Billet.

Les autres réclamations éventuelles sont traitées par le service client de Cremonini accessible à l'adresse [clientidtgv@shop.veryinbox.fr](mailto:clientidtgv@shop.veryinbox.fr). Le détail du traitement de ces demandes figure dans les conditions générales d'utilisation de Cremonini.

### **3. SERVICE AUTO-TRAIN by iDTGV**

#### 1. Description du service

Le Service Auto-train by iDTGV est un Service Annexe, proposé en partenariat avec SNCF. Il permet au Voyageur, dans le sens Paris Province, de confier son véhicule à un voiturier afin de le faire transporter par voie routière puis ferroviaire jusqu'à la gare auto-train de déchargement spécifié sur son Billet iDTGV et, dans le sens Province-Paris, de remettre son véhicule au terminal auto-train de chargement et de le récupérer à l'adresse que Vous indiquerez lors de la prise de rendez-vous avec le voiturier. La non utilisation du service voiturier n'ouvre droit à aucune réduction.

#### 2. Modalités de réservation

Lors de la Commande du Service Auto-train by iDTGV, le Voyageur accepte les CGV d'iDTGV et les présentes Conditions Particulières.

Le Service Auto-train by iDTGV est soumis à l'achat préalable d'un Billet iDTGV sur le Site iDTGV.

Avant toute Commande, le Voyageur doit impérativement procéder à la vérification de la conformité de son véhicule aux conditions techniques d'acceptation détaillées ci-après afin d'éviter tout rejet lors du chargement du véhicule en gare Auto-train, iDTGV n'étant pas en mesure de procéder à des mesures physiques de vérification de la conformité du véhicule aux conditions techniques d'acceptation du Service.

Lors de la Commande de son Billet iDTGV avec réservation du Service Auto-train by iDTGV, le Voyageur indique :

- Ses nom et prénom ;
- Un numéro de téléphone ;
- La gare de montée et celle de descente ;
- Le jour de départ souhaité.

Le Service Auto-train by iDTGV est vendu sous réserve de disponibilité au moment de la Commande.

La Commande du Billet iDTGV avec réservation du Service Auto-train by iDTGV ne vaut pas, au stade de son émission, acceptation du véhicule au transport ; la communication éventuelle des caractéristiques techniques du véhicule entre le Voyageur et iDTGV lors de la Commande ne présente qu'un caractère informatif : elle n'engage pas, au stade de la Commande, à transporter le véhicule du Voyageur tant que sa remise/son chargement n'a pas été autorisé conformément aux conditions techniques d'acceptation décrites au point 3.

Le Service n'a lieu qu'à la condition que le véhicule soit conforme, lors de sa remise par le Voyageur au voiturier ou en gare auto-train de chargement, aux conditions techniques d'acceptation du Service Auto/train by iDTGV.

### 3. Conditions techniques d'acceptation du véhicule

Tout véhicule doit répondre aux conditions générales ainsi qu'aux conditions spécifiques qui lui sont applicables selon sa catégorie. Le Service Auto-train by iDTGV ne transporte que les véhicules des catégories suivantes : Véhicules de Dimensions Standards (VDS), Automobiles de Grandes Dimensions (AGD).

Sont expressément refusées les voitures modifiées notamment par le tuning ou ayant des spécificités gênant les opérations de chargement et déchargement ou le transport telles que des pneus larges, un spoiler, les voitures avec couvre tonneaux dont la hauteur est supérieure à 1,55 m, les voitures avec des portières à ouverture verticale ainsi que les voitures sans toit dont la hauteur est supérieure à 1,55m et, s'agissant des AGD, les voitures décapotables à capote souple (toile, cuir etc.), les motos, les scooters, les side-cars et les quads.

Sera refusé au chargement tout véhicule :

- non-conforme aux conditions techniques d'acceptation ;
- susceptible de présenter un danger pour la sécurité du transport, des installations ferroviaires et autres infrastructures présentes sur le trajet des personnes ou des autres biens transportés ;
- dont le transport se révèle matériellement impossible avec le personnel ou les moyens disponibles.

Les personnes en charge de la réalisation du Service Auto-train by iDTGV sont maîtres de l'appréciation de la non-conformité du véhicule aux conditions techniques d'acceptation au transport, de sa dangerosité et de l'impossibilité matérielle de son transport.

Afin d'être accepté au transport pour le Service Auto-train by iDTGV, tout véhicule, quelle que soit sa catégorie, doit être conforme aux conditions générales suivantes :

- Etre immatriculé ;
- Etre en bon état de marche ;
- Largeur hors tout inférieure ou égale à 2,50 m ;
- Largeur au sol à l'extérieur des pneumatiques inférieure ou égale à 1,90 m ;
- Garde au sol supérieure à 0,10 m.

Sont des Véhicules de Dimensions Standards (VDS) des voitures sans permis, petites citadines ou 4X4. Pour être acceptés au transport pour le Service Auto-train by iDTGV, les VDS doivent être conformes aux conditions générales ci-dessus ainsi qu'aux conditions spécifiques suivantes :

- Poids à vide supérieur à 350 kg ;
- Poids en charge inférieur à 2,5 t ;
- Hauteur maximale avec remorque ou attelage d'un porte vélos inférieure ou égale à 1,55 m.

Sont des Automobiles de Grandes Dimensions (AGD) des véhicules de types Crossover, SUV, 4 x 4, monospaces, limousines, pick up sans couvre tonneaux, utilitaires, véhicules de largeur supérieure à 1,90 m. Pour être acceptées au transport pour le Service Auto-train by iDTGV, les AGD doivent être conformes aux conditions générales ci-dessus ainsi qu'aux conditions spécifiques suivantes :

- Poids à vide supérieur à 350 kg ;
- Poids en charge inférieur à 2,5 t ;
- Hauteur maximale inférieure ou égale à 1,87 m avec une largeur de toit de 0,92 m.

Les AGD et véhicules supérieurs à 1,55 m avec remorque ne sont pas acceptées au transport pour le Service Auto-train by iDTGV. Une liste détaillée disponible sur le site iDTGV, à la rubrique « Aide », indique les véhicules refusés au transport pour le Service Auto-train by iDTGV.

#### 4. Conditions de transport des bagages et effets personnels

Sont considérés comme bagages les valises ou sacs laissés à bord ou sur le véhicule et leurs contenants ainsi que les affaires habituelles de voyage. Sont considérés comme effets personnels tous autres objets laissés à bord ou sur le véhicule et non attachés à perpétuelle demeure à celui-ci.

Les bagages et effets personnels du Voyageur peuvent être transportés gratuitement à bord de son véhicule. Ils ne sont pas mentionnés sur le Billet iDTGV. Les bagages et effets personnels peuvent être laissés dans le véhicule ; ils sont alors transportés sous la responsabilité du Voyageur. Les embarcations de faible encombrement en largeur tels que les canoës ou notamment des planches nautiques sous housse, deltaplanes repliés sous housse, coffres de toit, préalablement vidés de leur contenu, ne sont acceptées au transport que si elles peuvent être arrimées au porte-autos.

Les vélos, ne pouvant être placés à l'intérieur de la voiture ne sont acceptés au transport que s'ils peuvent être accrochés sur un porte-vélos fixé sur la boule d'attelage de la voiture. L'ensemble ne doit pas dépasser la hauteur maximum de 1,55 m ni la largeur du véhicule. Tous les accessoires présents à bord ou sur le véhicule et non attachés à perpétuelle demeure à celui-ci tels que les autoradios, kits mains libres de téléphone, GPS, roues de secours ou tout autre objet de valeur sont considérés comme des effets personnels.

#### 5. Réalisation du service

##### 5.1. Dans le sens Paris-Provence

##### 5.1.1 Prise en charge du véhicule

Le voiturier contacte par téléphone le Voyageur, vérifie l'acceptabilité du véhicule au Service Auto Train by iDTGV et convient d'un lieu et d'une date de prise en charge de son véhicule en région parisienne. Il Vous indique les modalités de retrait du véhicule. Vous recevrez un mail de confirmation

comprenant les informations d'enlèvement ainsi que les horaires de récupération dans la gare auto-train de votre destination.

Le service est accessible depuis Paris et sa Petite couronne (toutes les communes des départements 75 92 93 et 94) ou depuis la Grande couronne (toutes les communes des départements 91 95 77 78). Le lieu de rendez-vous doit être facilement accessible par les transports en commun, il peut s'agir d'une adresse de domicile, d'une gare etc.

Un état contradictoire du véhicule est établi lors de la prise en charge du véhicule entre le Voyageur et le voiturier.

La prise en charge du véhicule par le voiturier est effectuée entre J-4 du départ du départ du train iDTGV et J-1.

En cas d'absence du Voyageur lors de la prise en charge du véhicule, le voiturier prendra contact avec le Voyageur pour accorder un délai supplémentaire d'attente de 15 minutes, en fonction des contraintes de planning du voiturier. Au-delà, le voiturier n'est pas tenu de Vous attendre. Le Voyageur pourra se charger d'amener son véhicule lui-même à la gare auto-train de Paris Bercy dans les horaires d'ouverture de la gare et avant le départ de l'auto-train. A défaut, le prix du Service reste dû et le Voyageur ne pourra en aucun cas en réclamer le remboursement.

#### 5.1.2 Déchargement en gare auto-train

Les gares auto-train n'étant pas ouvertes tous les jours de la semaine, ni de l'année et leurs horaires d'ouverture étant limités, le Voyageur doit réceptionner son véhicule en gare auto-train de déchargement le jour et dans la plage horaire indiqués par iDTGV dans son email de confirmation à l'issue de la prise de contact avec le voiturier.

L'identité du Voyageur récupérant le véhicule à l'arrivée ayant été mentionnée sur l'état contradictoire rempli avec le voiturier lors de la prise en charge du véhicule, le Voyageur devra présenter sa pièce d'identité à l'agent d'accueil. La réception du véhicule est réputée faite au moment de la remise des clefs du véhicule par l'agent d'accueil au Voyageur.

Au cas où le Voyageur constate un ou des dommages quelconques subis par son véhicule, il doit solliciter l'intervention d'un agent d'accueil. Le Voyageur doit mentionner avec précision et en détail ses réserves sur le document « constat contradictoire de l'état du véhicule à l'arrivée ». La reconnaissance par l'agent d'accueil de l'existence d'un ou de dommages sur le véhicule ne vaut pas reconnaissance de la responsabilité d'iDTGV.

Le constat contradictoire de l'état du véhicule à l'arrivée sera adressé directement par l'agent d'accueil, accompagné de l'original du Billet iDTGV, au Service client iDTGV, qui traitera la demande.

Si le Service client iDTGV estime que la responsabilité de iDTGV est engagée, il communique au Voyageur une offre d'indemnisation tenant compte des limitations de responsabilité du Service mentionnées aux présentes Conditions Particulières.

La responsabilité du transporteur en cas de perte ou avarie subies par le véhicule lors de son transport, est régie par les articles L. 133-1, L. 133-3, L. 133-4 et L. 133-6 du Code de commerce. Seuls les dommages matériels et subis par le véhicule, justifiés en leur existence et leur montant, survenus entre sa prise en charge et sa réception et directement imputables à son transport peuvent engager sa responsabilité. Le délai de prescription est d'un an à compter du jour où le véhicule a été effectivement réceptionné ou, à défaut, offert à la réception.

## 5.2. Dans le sens Province-Paris

### 5.2.1 Chargement du véhicule en gare auto/train

Les gares auto/train n'étant pas ouvertes tous les jours de la semaine, ni de l'année et leurs horaires d'ouverture étant limités, le Voyageur doit présenter son véhicule en vue de son chargement en gare auto-Train le jour et dans la plage horaire indiquée par iDTGV dans le mail de confirmation à l'issue de la prise de contact avec le voiturier.

La conformité du véhicule aux conditions techniques d'acceptation détaillées dans les présentes Conditions Particulières est vérifiée par un agent d'accueil au moment de sa remise par le Voyageur en gare auto/train de chargement. Si le véhicule n'est pas conforme, le chargement est refusé. Si le véhicule est conforme, le chargement est autorisé : il est procédé aux opérations préalables au chargement du véhicule sur le porte-autos.

Préalablement au chargement du véhicule, le Voyageur doit prendre toutes les précautions propres à empêcher la survenance d'un dommage. A titre indicatif et non-exhaustif, il doit :

- Protéger ou démonter les accessoires extérieurs tels que les bâches ou ailerons de toit ou de coffre ;
- Libérer la galerie de toit ;
- Démonter l'antenne ou la rabattre et fixer solidement ;
- Neutraliser l'alarme et le système anti-vol ;
- Verrouiller toutes les portières et ouvertures.

Le Voyageur doit conserver la carte grise du véhicule et l'ensemble de ses Billets iDTGV. Il doit indiquer à l'agent d'accueil toutes les particularités techniques éventuelles de son véhicule.

Préalablement au chargement du véhicule, un constat du véhicule est établi contradictoirement entre le Voyageur et un agent d'accueil : il dresse un descriptif du véhicule du Voyageur dans l'état dans lequel il se trouve au moment de sa remise en gare auto/train de chargement. Le Voyageur doit loyalement indiquer à l'agent d'accueil tous les défauts dont il a connaissance. Le constat contradictoire du véhicule établi préalablement à son chargement fait foi jusqu'à preuve du contraire.

A l'issue de ces opérations préalables au chargement, le Voyageur doit remettre les clefs et, le cas échéant, le code anti-vol de son véhicule. La prise en charge du véhicule est réputée faite lorsque

toutes les opérations préalables au chargement ont été effectuées, la ou les clefs du véhicule remises à l'agent d'accueil. Le chargement du véhicule n'a lieu qu'à l'issue de toutes les opérations préalables au chargement décrites ci-dessus. Le chargement est normalement réalisé par les chauffeurs. Toutefois, si le Voyageur le désire et s'il est présent lors du chargement, il peut effectuer lui-même cette opération.

#### 5.2.2 Restitution du véhicule

Dans les jours qui suivent la date d'arrivée du train iDTGV à Paris, le véhicule est restitué au Voyageur au lieu indiqué par lui lors de la prise de contact avec le voiturier. Ces informations auront été reprises dans le mail de confirmation reprenant les informations de dépose par le Voyageur en gare de Province et l'horaire et le lieu de rendez-vous pour la restitution en Ile de France.

Au cas où le Voyageur constate un ou des dommages quelconques subis par son véhicule, il doit mentionner avec précision et en détail ses réserves sur le constat contradictoire présenté par le voiturier. La reconnaissance par le voiturier de l'existence d'un ou de dommages sur le véhicule ne vaut pas reconnaissance de la responsabilité d'iDTGV.

Le constat contradictoire de l'état du véhicule doit être adressé par le Voyageur, accompagné de l'original du Billet iDTGV, dans les trois jours, non compris les jours fériés, suivants celui de la réception du véhicule par lettre recommandée au Service client iDTGV, qui traitera la demande, à l'adresse suivante : iDTGV 2, Place de la Défense, 92053 La Défense Cedex, France.

Si le Service client iDTGV estime que la responsabilité de iDTGV est engagée, il communique au Voyageur une offre d'indemnisation tenant compte des limitations de responsabilité du Service mentionnées aux présentes Conditions Particulières.

En cas d'absence du Voyageur lors de la restitution du véhicule, le voiturier prendra immédiatement contact avec Vous pour vous accorder un délai supplémentaire d'attente de 15 minutes. Au-delà, le voiturier n'est pas tenu de Vous attendre. Le véhicule sera alors déposé à la gare Auto/Train de Paris Bercy.

#### 6. Tarif

Le tarif du Service Auto-train by iDTGV est fonction des villes de départ et d'arrivée, du département de départ ou d'arrivée en Ile de France (petite ou grande couronne).

#### 7. Conditions d'échange et de remboursement

Le Voyageur peut se faire rembourser le Service Auto-train by iDTGV à 100% (recredit carte bancaire) jusqu'à 96h avant son départ.

Le Voyageur peut échanger son Billet iDTGV avec le Service Auto-train by iDTGV moyennant des frais d'échange de 17€.

Le Billet iDTGV reste soumis aux règles habituelles d'Echange/Remboursement figurant aux Conditions Générales de Vente acceptées par le Voyageur au moment de sa Commande.

#### 8. Limitation de responsabilité

iDTGV décline toute responsabilité en cas d'omissions ou inexactitudes commises par le Voyageur dans la délivrance des informations prévues aux présentes Conditions Particulières ou en cas de non conformité de son véhicule aux conditions techniques d'acceptation entraînant un refus de chargement de celui-ci.

iDTGV ne garantit pas les jours et heures de déchargement du véhicule indiqués sur le Billet iDTGV avec Service Auto-train by iDTGV.

iDTGV exclut toute responsabilité sur les effets et objets personnels transportés dans le véhicule, y compris les objets arrimés à l'extérieur, sauf s'il est prouvé que le dommage résulte d'une omission ou d'une faute intentionnelle de sa part.

iDTGV indemnise uniquement les dégâts matériels directement imputables à la réalisation du Service Auto-train by iDTGV, à l'exclusion de tout autre dommage. Ces indemnisations ont lieu sur la base de la valeur usuelle de l'élément entier endommagé et dans la limite de 389€, sans excéder 10 675€ par voiture.

#### 9. Réclamations

Les demandes d'information ainsi que les réclamations des Voyageurs sont traitées par le Service client iDTGV joignable depuis la rubrique « Aide » accessible depuis l'adresse Internet [www.idtgv.com](http://www.idtgv.com).

## Conditions Particulières à l'Utilisation de Codes Promotionnels

---

Les présentes conditions particulières (les « Conditions Particulières ») complètent les CGV d'iDTGV <http://www.idtgv.com/fr/conditions-generales-de-vente> en précisant les conditions de vente spécifiques à l'utilisation, par le Voyageur, d'un code promotionnel, composé de chiffres et/ou de

lettres, permettant au Voyageur de bénéficier d'un pourcentage de réduction sur le prix de son Billet iDTGV, hors Suppléments et/ou Services Annexes (le « Code Promo »).

Sauf indication contraire aux présentes Conditions Particulières, les stipulations des CGV d'iDTGV relatives au Site Vendeur sont applicables au site internet permettant au Voyageur de commander un Billet iDTGV en utilisant son Code Promo (le « Site Code Promo »). Le Site Code Promo est accessible à partir du lien hypertexte transmis au Voyageur par iDTGV.

Les termes utilisés avec une majuscule aux présentes Conditions Particulières, sans pour autant y être expressément définis, renvoient aux définitions de l'article 2. des CGV d'iDTGV.

## **1. CONDITIONS D'UTILISATION DU CODE PROMO**

Les conditions d'utilisation propres au Code Promo, telles que sa durée de validité, le pourcentage de réduction auquel il donne droit et les destinations pour lesquelles il est valable, sont délivrées au Voyageur par iDTGV.

Lors de la Commande de son Billet iDTGV avec utilisation d'un Code Promo, le Voyageur accepte donc les CGV d'iDTGV, les présentes Conditions Particulières ainsi que les conditions d'utilisation du Code Promo portées à sa connaissance par le Partenaire Promo. Il lui est demandé de lire attentivement chacun de ces documents.

## **2. COMMANDE DU BILLET IDTGV AVEC CODE PROMO**

La Commande d'un Billet iDTGV avec utilisation d'un Code Promo ne peut s'effectuer que sur le Site Code Promo. Cette Commande n'est donc pas réalisable à partir du Site Mobile iDTGV, du Site Vendeur ou d'un Site Distributeur.

Au stade du paiement du Billet iDTGV, tel que détaillé à l'article 4.2.3 des CGV d'iDTGV, le Voyageur devra indiquer son Code Promo, en plus des coordonnées bancaires de la personne titulaire du compte en banque permettant le paiement du Billet iDTGV.

Le paiement du Billet iDTGV avec utilisation d'un Code Promo ne peut être effectué en Avoirs ou en Bons d'Achat. Les stipulations de l'article 4.2.3 des CGV d'iDTGV permettant l'achat de Billets iDTGV en Avoirs ou Bons d'Achat ne lui sont donc pas applicables.

## **3. ECHANGE DU BILLET IDTGV AVEC CODE PROMO**

En cas d'échange de son Billet iDTGV, le Voyageur pourra utiliser son Code Promo pour bénéficier d'une réduction sur le Billet iDTGV issu de l'échange uniquement si les conditions d'utilisation de ce Code Promo sont encore remplies à la date de l'échange.